

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 02 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 mai, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2024

**Présents (19) :** Hélène BOULAS, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Absents ayant donné pouvoir (2) :** Sébastien CARRE (à Bernard CROZAT), Christine FIGUET (procuration à Laurent TERRAIL)

**Absents (2) :** Maud SARMEO (excusée), Isabelle VATANT (excusée)

**Secrétaire de séance :** Amélie RAVEL, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

**DELIBERATION N°2024/17 : Convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (CAUE 26)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention proposé par le CAUE 26 ;

**Considérant** le travail engagé concernant l'avenir du Groupe Scolaire Roger MARTY et que l'accompagnement du CAUE sera complémentaire à l'audit énergétique déjà réalisé et à l'audit de structure en cours ;

**Considérant** que le CAUE propose une convention tripartite avec Valence Romans Agglo ayant pour objet « réflexions préalables à la restructuration du groupe scolaire Roger Marty » et que cette mission nécessite 10 jours de travail de conseiller du CAUE ;

**Considérant** que la mission se composera en 2 temps :

- Etat des lieux / Éléments de programme : prise de connaissance des documents existants, recueil et analyse des besoins et des dysfonctionnements auprès des élus et des différents usagers, réalisation d'un pré-programme fonctionnel et chiffrage aux ratios de scénario, réalisation d'un temps de sensibilisation à la démarche de projet d'équipements publics ...
- Proposition de scénarios

Considérant que le montant total de la convention s'élève à 6581 euros répartis comme suit :

- Une cotisation de 3167 euros à régler à la signature de la convention;
- Une participation volontaire de 3414 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE réglée selon le calendrier suivant : 50% à la signature de la convention / 50% lors de la remise du rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

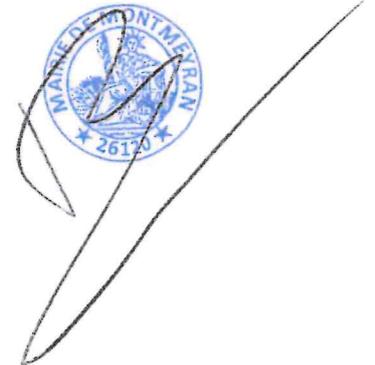
- **DECIDE** d'adhérer au CAUE de la Drôme pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite proposée par le CAUE jointe en annexe et à accomplir toutes les diligences nécessaires à sa bonne exécution ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 ;

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	19
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 03/05/2024

Le Maire  
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance  
Amélie RAVEL


*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.*